

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022  
Affichage : 30/11/2022

**Séance du 08 décembre 2022**

*L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : RENOUELLEMENT POUR UN AN DE LA LIGNE DE  
TRESORERIE DE 1 000 000 € SOUSCRITE EN DECEMBRE 2021 AUPRES DU  
CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 09 décembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé de souscrire une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour faciliter l'exécution budgétaire.

Cette ligne de trésorerie permet à la CCHA d'honorer les dépenses dans l'attente du versement de subventions ainsi que du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) notamment pour le projet d'aménagement du nouvel Espace Gargantua.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de renouveler cette ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc sur la base de la proposition ci-après :

**DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES**

**et ASSOCIATIONS**

☎ - 04.67.17.85.63

Email : [franck.fourn@ca-languedoc.fr](mailto:franck.fourn@ca-languedoc.fr)

Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc  
Avenue de Montpellieret - MAURIN -34977 LATTES Cedex

Monsieur le Président  
Communauté de Communes du haut Allier  
1 Quai du Langouyrou –  
48300 LANGOGNE

Maurin, le 22 novembre 2022

Monsieur Le Président,

Suite à votre consultation, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre proposition de financement dans l'attente du versement des subventions attendues



**Ligne de Trésorerie - renouvellement -  
Classification suivant la charte GISSLER : 1A**

- Durée : 1 an .
- Montant : 1 000 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1 %, soit à titre indicatif sur index d'octobre à + 1.42% un taux de: 2.42 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
  - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir sous quinzaine

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :


**DECIDE** de demander au Crédit Agricole du Languedoc le renouvellement pour un an de ligne de Trésorerie de 1 000 000 €, aux conditions fixées à la date de signature du nouveau contrat (taux variable préfixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) + marge de 1, 00 %), soit à titre indicatif sur l'index d'octobre 2022 à + 1,42 % un taux de 2,42 %. Ce taux est révisé mensuellement et les intérêts appelés mensuellement par débit d'office. Les frais de dossier s'élèvent à 2 500 € (0, 25 % du montant accordé).

**PREND L'ENGAGEMENT :**

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget)

**PREND L'ENGAGEMENT**, pendant toute la durée de l'ouverture du crédit, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts, frais et accessoires ainsi que le remboursement des fonds utilisés.

**CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et, l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président  
  
Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).